

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/1-1

annule et remplace l'arrêté N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/1

**POR TANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Delphine LEROY
Samuel BOUSSION
Florent GABARRON
Mej HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIERE
Brigitte WEBER
Myriam DESMOINEAUX

ARTICLE 2 –

Mme **Delphine LEROY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/2-1

annule et remplace l'arrêté N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Gladys CHICHARRO
Patrick GEFFARD

ARTICLE 2 –

Mme **Fabienne MAILLARD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/3-1

annule et remplace l'arrêté N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/3

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychanalyse** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Sophie MARRET
Fabienne HULAK
Clotilde LEGUIL
Christiane ALBERTI
Caroline DOUCET
Fabian FAJNWAKS

Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
France JAIGU
Aurélie PFAUWADEL
Carolina KORETZKY

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE

